

Points clés

Les pratiques développées par les enfants en mobilité et leurs communautés offrent un socle de protection qu'il reste à consolider à travers leur articulation avec les services institutionnels/formels.

Le contexte d'urgence accroît considérablement la vulnérabilité des enfants déplacés et l'accompagnement protecteur nécessaire s'avère plus exigeant et plus contraignant au vu des risques spécifiques liés au contexte humanitaire.

En matière de protection des enfants en situation de mobilité, la synergie d'actions et le renforcement des coopérations opérationnelles le long de leurs parcours sont déterminants dans le développement de mécanismes de protection efficaces.

Les intervenants en matière d'accompagnement des enfants en mobilité devront privilégier l'approche participative à travers l'écoute, la consultation et la responsabilisation des communautés comme fondement d'une collaboration efficace au profit des enfants.

Les pratiques endogènes de protection des enfants concernés par la mobilité – le contexte d'urgence à Gao et Tombouctou au Mali

Cette étude sur la protection des enfants en mobilité dans un contexte urbain souhaite contribuer à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des enfants, en particulier dans un contexte de crise humanitaire. Ceci est fait à travers l'identification et le renforcement des pratiques endogènes de protection de l'enfance (PEP). L'étude, réalisée dans les villes de Tombouctou et de Gao, visait à identifier les différentes pratiques endogènes de protection des enfants en mobilité dans les deux villes, lors de crise de 2012 au Mali suite à l'invasion d'une partie du pays par des groupes armés.¹ L'étude analyse la pertinence de ces pratiques et les expériences de valorisation par les acteurs humanitaires dans la construction de leurs réponses, et détermine les défis et bonnes pratiques pour l'intégration et la valorisation des PEP concernant les enfants en mobilité dans la réponse humanitaire.

Les principaux acteurs communautaires mobilisés autour de l'enfance

Il existe une pluralité et une diversité de pratiques endogènes et de mécanismes communautaires de protection des enfants dans les villes de Gao et Tombouctou, au Mali. Ces pratiques sont cristallisées dans les représentations, les croyances et les actes et comportements individuels et communautaires.

De nombreux acteurs sont directement parties prenantes au niveau communautaire : les enfants eux-mêmes ou leurs pairs, les parents

et tuteurs, les leaders communautaires (chefs traditionnels, chefs de famille, leaders religieux, femmes et jeunes, chefs de village et de quartier...), les femmes leaders au sein de la communauté et les organisations à base communautaire.

Les acteurs institutionnels ou acteurs formels : l'autre face de la médaille

À côté des acteurs communautaires, on retrouve les acteurs institutionnels ou formels : les structures déconcentrées et décentralisées de l'État (*police, justice, forces de défense et de*

Même bien avant la crise de 2012, les acteurs institutionnels ont reconnu la pertinence de s'appuyer sur des mécanismes communautaires pour plus de durabilité

sécurité, gendarmes, les services déconcentrés des ministères clés, tels le Développement social, la Protection de la famille et de l'enfant),

ainsi que les communes qui constituent le prolongement de l'État au plan local décentralisé, et qui jouent un rôle d'interface entre l'État et les populations. On relève également les agences onusiennes (OIM, HCR, UNICEF, MINUSMA, ONUDC, OMS...), les organisations internationales (*Terre des hommes, Save the*

Children, DRC, NRC, Plan Mali, IRC...) ainsi que les ONG nationales et les associations locales.

Quelques pratiques endogènes de protection identifiées

De nombreuses pratiques de protection des enfants, développées par les communautés, ont été identifiées et analysées :

- **La pratique du confiage**, particulièrement développée lors de la crise humanitaire au Mali en faveur des enfants affectés, sous la forme d'opportunités d'accueil et d'hébergement pour les enfants séparés ou non accompagnés, accueillis dans des familles et bénéficiant d'une protection familiale de remplacement.
- **La mise à disposition de produits alimentaires et de ressources**, permettant à l'enfant de pouvoir assurer les subsides lors des premiers jours de sa mobilité en attendant de trouver un logeur ou un emploi.
- **Les conseils de quartier et de village**, composés principalement des représentants des chefs de famille, de leaders religieux, femmes et jeunes, de chefs de village et chefs de quartier traditionnellement institués et qui constituent une instance importante de règlement des situations particulières.
- **Les comités villageois de gestion de crise**, qui sont des structures communautaires agissant sur l'ensemble du cercle et se composent de sages, imams, notables, jeunes, chefs de quartier, avec un rôle important car ils interviennent principalement dans le règlement des conflits, les médiations et surtout les concertations sur les besoins des populations.
- **Les groupes d'âges ou « Cafo »**, consistant en des activités de regroupement des enfants en fonction de leur sexe ou âge dans le but d'échanger, sous la conduite de jeunes ou enfants leaders, permettant au groupe

d'enfants de recevoir des informations précises sur des thèmes déterminés et de transmettre leurs connaissances à d'autres enfants.

- **L'expérience des « mamans sages »**, au sein de chaque quartier de Tombouctou, elles font de la détection, l'écoute des enfants et référencement à une ONG des cas plus compliqués.

Acteurs communautaires et institutionnels : quelques expériences et bonnes pratiques de collaboration

Bien avant la crise mais beaucoup plus lors de celle-ci, les acteurs institutionnels (ONG, organisations internationales, structures de l'État) ont reconnu la pertinence de s'appuyer sur des mécanismes communautaires pour plus de durabilité.

Quelques expériences de valorisation ou de renforcement des PEP par les acteurs institutionnels analysées par l'étude :

Les Comités locaux de protection, qui représentent en réalité une valorisation par les acteurs institutionnels du dispositif communautaire, au vu de la pertinence et de la valeur ajoutée de l'approche. Soutenus par des ONG telles que Save the Children, GREFFA ou Plan Mali, ils ont été des recours importants avant, pendant et après la crise.

S'appuyant également sur la stratégie des « groupes d'âges » ou des habitudes de regroupements informels des enfants « Cafo », les acteurs institutionnels ont renforcé le dispositif de protection à travers la création et le soutien aux **espaces communautaires de regroupement** (Points Espoir, Espaces Amis des enfants...), leur permettant de se rencontrer régulièrement pour des activités diverses.

L'utilisation des moniteurs communautaires pour l'identification et l'encadrement des enfants à risques ou victimes au sein de la communauté a véritablement permis l'implication des populations à la base en raison de leur connaissance des personnes vulnérables, mais aussi de leur proximité avec les leaders et la population.

Par ailleurs, **le recours aux « mamans sages » pour l'hébergement, encadrement et accompagnement des enfants** est une approche soutenue par plusieurs organisations. L'ONG Mercy Corps, par exemple, à travers la mise en œuvre de son programme Wise, a adopté la stratégie « *Espace sûr pour les filles adolescentes migrantes et non migrantes* ». Ce sont des espaces fréquentés par les filles âgées

de 7 à 16 ans et gérés par un mentor issu de la communauté même. L'autre stratégie dite « **Gnagna** » (qui signifie « la maman des enfants » en sonrai) est née du fait que toutes les filles (surtout celles en mobilité) dorment chez la « **gnagna** » qui est la maman à elles toutes. Elle leur prodigue des valeurs de femmes pendant les causeries autour du feu et dans sa case. Elle protège les filles contre le mauvais sort et d'autres abus.

Recommandations pour l'intégration des PEP dans la réponse humanitaire au Mali

Afin de renforcer l'appropriation et l'intégration des PEP pour améliorer la réponse humanitaire, l'étude formule les principales recommandations suivantes :

Des actions pour améliorer la qualité de la protection des enfants concernés par la mobilité. L'une des recommandations principales de cette étude concerne la nécessité pour les acteurs humanitaires et les structures de l'État de soutenir la création et le fonctionnement des espaces de regroupement des enfants. Ces espaces, gérés souvent par les organisations communautaires, constituent de véritables passerelles et opportunités pour l'identification des enfants en difficulté, la mise en œuvre des réponses (prise en charge, empowerment) et le suivi de leur situation.

L'ensemble des acteurs devront également soutenir la création de réseaux locaux de protection dans chaque contexte d'intervention (local et central), alliant les acteurs formels et non formels.

Par exemple, l'identification et le renforcement des capacités des familles hôtes en amont permet d'anticiper les besoins d'hébergement d'urgence pour les enfants en mobilité et victimes de formes de violence, d'exploitation.

Des actions pour renforcer la collaboration entre acteurs humanitaires et structures communautaires. L'étude et la pratique ont démontré que les ONG, l'État, et les agences onusiennes, à travers leurs actions et interventions dans les différents contextes, doivent impliquer clairement et travailler sur des mécanismes responsabilisant les communautés, en particulier les parents, les familles et les leaders communautaires.

Sur un plan plus opérationnel, il serait judicieux de renforcer l'intégration des leaders communautaires dans le processus de gestion des cas (aux différentes étapes). Les différents processus de gestion des cas, en se fondant sur les défis d'offrir à chaque enfant une réponse

individualisée et en phase avec ses besoins de protection, se renforceront qualitativement si les travailleurs sociaux, les réseaux de protection et les acteurs humanitaires en général s'approprient l'enjeu d'associer les acteurs communautaires dans l'accompagnement protecteur des enfants concernés par la mobilité.

Les différents intervenants au niveau déconcentré (ONG, associations nationales, État), en lien avec les acteurs humanitaires, devront travailler directement avec les communautés à travers des mécanismes participatifs afin d'aboutir à une identification/compréhension commune des facteurs de risque et des facteurs de protection.

Des actions de plaidoyer pour la promotion de l'utilisation des PEP. Portées par les partenaires du développement, les actions de plaidoyer doivent se maintenir auprès de l'État malien pour la prise de mesures concrètes d'intégration des mécanismes communautaires de protection des enfants dans les politiques nationales. Ce plaidoyer doit également permettre à l'ensemble des acteurs du développement (ONG, associations...) de s'engager dans l'intégration de la dimension PEP dans leurs documents programmatiques et leurs stratégies opérationnelle d'intervention.

Au niveau décentralisé, les acteurs intervenant au niveau local (ONG, associations nationales...) devront accompagner les communes et appuyer fortement les partenaires communautaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'action communautaires de protection des enfants, afin de leur restituer les premiers rôles dans l'accompagnement des enfants.

Le renforcement de la connaissance des pratiques endogènes de protection par les acteurs institutionnels. À travers les études et les recherches, les processus d'amélioration de la connaissance et de la reconnaissance des PEP doivent se poursuivre et s'accroître. Un effort considérable doit également être fait en termes de publication et diffusion de ces rapports permettant de mieux appréhender les logiques de fonctionnement et d'organisation des acteurs communautaires afin de mieux exploiter les passerelles de coopération.

Il convient également de souligner la nécessité, pour les acteurs institutionnels (ONG, État, agences onusiennes...), de s'engager dans des processus systématiques de capitalisation afin de documenter puis diffuser les bonnes pratiques et les leçons apprises en termes d'intégration des PEP ou d'articulation avec le système formel.

La valorisation des PEP et les acteurs communautaires. Enfin, les acteurs de la

protection, en particulier les acteurs institutionnels, devront veiller à ne pas systématiquement susciter voire imposer une formalisation des PEP car des modifications profondes comportent des risques de dénaturer ces pratiques ou de perturber les logiques, motivations et intérêts des acteurs communautaires y compris des enfants eux-mêmes.

Conclusion

L'étude menée à Tombouctou et à Gao a permis d'attester l'existence de pratiques endogènes et de mécanismes communautaires de protection des enfants, valorisant ainsi l'intérêt et l'engagement des communautés en faveur de la protection des enfants. Les approches à base communautaire sont un moyen efficace pour rétablir le bien-être des enfants touchés par un conflit ou une catastrophe naturelle car elles permettent aux communautés de reprendre le contrôle de leurs propres vies, facilitent la restauration des services (écoles, infrastructures sanitaires, activités récréatives), contribuent à restaurer ou à créer une multitude d'autres structures de soutien au sein de la communauté et permettent aux gens de s'attaquer aux problèmes qui continuent à leur causer du stress.

Il a pu également être démontré que, dans la pratique, il y a eu de très belles initiatives de collaboration entre les acteurs communautaires

et les structures formelles. Les ONG et les structures de l'État dans les deux villes se sont appuyées sur des pratiques existantes qu'elles ont renforcées afin de pouvoir soutenir, dans la qualité, les enfants à besoin de protection.

Il est clair en effet que les systèmes locaux (pratiques endogènes ou mécanismes communautaires de protection) sont un atout fondamental que les organisations humanitaires et celles qui interviennent en matière de développement doivent continuer à identifier, renforcer et valoriser. Pour les projets et les interventions à la base, cette passerelle constitue l'enjeu majeur pour l'atteinte de bons résultats dans le processus de protection des enfants d'une manière générale.

Le défi reste, pour les organisations, de s'engager plus durablement dans l'opérationnalisation de cette vision, de soutenir les initiatives communautaires à travers une responsabilisation agissante et des réseaux locaux d'actions efficaces.

Herman Pingwendé Zougrana, Baye Diakite et Atta Harber Mahamane

Herman Pingwendé Zougrana, consultant international spécialisé en Droits et protection de l'enfance, Ouagadougou, Burkina Faso. Dr Baye Diakite, Sociologue, Chercheur à l'université de Bamako, consultant national spécialisé en protection de l'enfance. Atta Harber Mahamane, Anthropologue, Coordinateur Suivi & Qualité des programmes à Terre des hommes.



Knowledge Products

L'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) promeut le développement durable, en reliant les priorités locales aux défis mondiaux.

Créée en 1960, Terre des hommes est une fondation suisse qui construit un avenir meilleur pour les enfants démunis et leurs communautés grâce à des approches novatrices et des solutions concrètes et durables dans les domaines de la santé et de la protection, ceci dans plus de 30 pays.

Cet article a été financé par le Département britannique du développement international (DFID) par le biais du Fonds d'apprentissage sur les crises urbaines. Le fonds fait partie du Programme sur les crises urbaines du DFID concernant les dimensions urbaines des interventions humanitaires, avec la participation de l'IIED et du Comité international de secours (IRC)

Contact

Diane Archer
diane.archer@iied.org

80–86 Gray's Inn Road
London, WC1X 8NH
Royaume Uni

Tel: +44 (0)20 3463 7399
www.iied.org

IIED invite les réactions et commentaires sur : @IIED et www.facebook.com/theiied

Les présentes recherches ont été financées par des fonds fournis par le gouvernement britannique. Les points de vue exposés dans le présent document peuvent cependant ne pas être ceux du gouvernement britannique.



Notes

¹ Zougrana, HP, Diakite, B et Mahamane, AH (2017) Les pratiques endogènes de protection des enfants concernés par la mobilité dans le contexte d'urgence à Gao et Tombouctou au Mali. IIED, London. <http://pubs.iied.org/10838FIIED>